



**Comptables  
en management  
accrédités<sup>inc</sup>**

Joy Thomas, MBA, FCPA, FCMA, C.Dir.  
Présidente et chef de la direction

## **Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle**

### **Aux membres**

*Veillez noter que vous recevez le présent Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle à titre de membre de la Société des comptables en management du Canada (CMA Canada). À son assemblée générale annuelle de 2016, CMA Canada a adopté une proposition de liquidation et de dissolution volontaires de son organisation. D'ici à ce que le processus de dissolution soit terminé, une nouvelle assemblée générale annuelle doit voir lieu.*

*L'organisation doit par conséquent continuer à respecter les exigences établies dans les lois applicables et dans son règlement intérieur, dont l'obligation de tenir une assemblée annuelle des membres de CMA Canada. Elle vous fait parvenir le présent avis parce que, selon ses dossiers, vous faites partie de ses membres.*

**AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES** que l'assemblée générale annuelle (ci-après l'« assemblée ») de La Société des comptables en management du Canada (ci-après la « Société ») aura lieu au Salon Québec-Levis de l'hôtel Fairmont Château Frontenac, situé au 1, rue des Carrières, Québec (Québec), le mercredi 27 septembre 2017 à 8 h, aux fins suivantes :

1. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 28 septembre 2016 à Ottawa (Ontario).
2. Présentation des états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 ainsi que du rapport des auditeurs sur ces états financiers.
3. Lecture du rapport de la présidente du Conseil.
4. Nomination des auditeurs pour le prochain exercice.
5. Résolution de toute autre question pouvant être dûment soumise aux membres au cours de l'assemblée.

Les membres qui sont dans l'impossibilité de se présenter en personne à l'assemblée sont priés de remplir le formulaire de procuration, d'y inscrire la date et d'y apposer leur signature, et de le retourner à l'attention de la présidente, à CMA Canada, 277 Wellington Street West, Toronto (Ontario) M5V 3H2, Canada. Pour être valides, les procurations doivent parvenir à la Société au plus tard à 23 h 59 le vendredi 22 septembre 2017.

Aux membres

Page 2

Les états financiers audités de l'exercice terminé le 31 mars 2017 seront affichés sur le site Web de CPA Canada, [www.cpacanada.ca/assembleeCMA2017](http://www.cpacanada.ca/assembleeCMA2017), avant l'assemblée. Un exemplaire des états financiers audités sera acheminé par la poste aux intéressés, sur demande.

**Fait le 6 septembre 2017 à Toronto (Ontario).**

**Par ordre du Conseil d'administration,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Thomas', with a period at the end.

Joy Thomas, MBA, FCPA, FCMA, C.Dir.  
Présidente et chef de la direction

**ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES  
DE LA SOCIÉTÉ DES COMPTABLES EN MANAGEMENT DU CANADA**

**Le 27 septembre 2017**

**FORMULAIRE DE PROCURATION**

La personne soussignée, membre de La Société des comptables en management du Canada (ci-après la « Société »), désigne par la présente comme fondé de pouvoir la présidente de l'assemblée annuelle et extraordinaire visée par la présente procuration, pourvu qu'elle soit membre de la Société ou, à défaut, la présidente de la Société ou, au lieu et à l'exclusion de ces dernières, \_\_\_\_\_, qui est membre de la Société. Le fondé de pouvoir est ainsi désigné pour assister au nom de la personne soussignée à **l'assemblée annuelle et extraordinaire des membres de la Société qui aura lieu le 27 septembre 2017 à 8 h ainsi qu'à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement**, et pour agir et voter en son nom de la même manière, dans la même mesure et avec les mêmes pouvoirs que si la personne soussignée était elle-même présente à ladite assemblée ou à toute reprise d'assemblée, sur toute question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée.

Par la présente, la personne soussignée révoque toute procuration antérieure.

Le \_\_\_\_\_ 2017

\_\_\_\_\_  
Signature du membre

\_\_\_\_\_  
Nom (en caractères d'imprimerie)

\_\_\_\_\_  
Matricule

***Veillez lire les Directives importantes à l'intention des membres, qui figurent ci-après.***

## **DIRECTIVES IMPORTANTES À L'INTENTION DES MEMBRES**

1. La procuration doit être signée par le membre ou son fondé de pouvoir, si celui-ci en a l'autorisation par écrit.
2. Si la date ne figure pas à l'endroit prévu à cette fin, la procuration est réputée porter la date de sa mise à la poste par le membre.
3. La procuration n'est valide que s'il s'agit du formulaire fourni.
4. **Un membre a le droit de nommer comme fondé de pouvoir tout membre autre que les personnes expressément désignées dans le formulaire de procuration pour assister et agir en son nom à l'assemblée. Il doit pour cela inscrire le nom du fondé de pouvoir choisi dans l'espace réservé à cette fin.**
5. Votre voix sera exprimée par votre fondé de pouvoir, le cas échéant, de la manière qu'il jugera appropriée.
6. Une procuration n'est valide que si elle parvient à la présidente de la Société, au siège social de la Société situé au 277 Wellington Street West, Toronto (Ontario) M5V 3H2, Canada, au plus tard à 23 h 59 le vendredi 22 septembre 2017 ou, si l'assemblée est ajournée, au moins 48 heures – à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés – avant la tenue de la reprise de cette assemblée. Il est possible d'envoyer le formulaire de procuration par courrier, par télécopieur au 416 204-3405 ou par courriel adressé à [jrumble@cpacanada.ca](mailto:jrumble@cpacanada.ca).